

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 51 Vœu relatif à l'évolution du projet de reconstruction du foyer Marc Seguin.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le plan de rénovation des Foyers des Travailleurs Migrants entrepris par la Mairie de Paris depuis 2005 et l'engagement constant de la Ville pour améliorer les conditions de vie des résidents comme des riverains ;

Considérant que ce plan est indispensable à la réhabilitation d'immeubles vétustes et leur transformation en résidence sociales neuves ;

Considérant que le foyer Marc Seguin, extrêmement dégradé, fait partie des rénovations prioritaires ;

Considérant l'enquête publique ouverte ;

Considérant le projet mixte prévu à l'emplacement du foyer Marc Seguin permettant l'accueil d'un public de résidences sociales et de jeunes travailleurs ;

Considérant que le projet englobe un espace aujourd'hui non bâti et que la Ville s'est fixé des objectifs importants en termes de végétalisation ;

Considérant que des espaces, comme les jardins partagés, peuvent permettre de créer du lien au sein des quartiers, et notamment entre riverains et résidents ;

Sur proposition de M^{me} Danièle PREMEL, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu.e.s du Groupe Communistes-Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- un projet de végétalisation ou d'agriculture urbaine sur le toit du futur bâtiment soit étudié,
- l'architecture puisse ménager des percées visuelles afin de laisser des respirations dans la rue,
- Adoma travaille à ce que l'intérieur de l'îlot, aujourd'hui prévu comme un lieu fermé, puisse être confié à une association compétente afin d'en faire un jardin partagé intérieur, ouvert aux résidents et aux riverains.